Conseil Formation Méditerranée

AIPR (encadrant / concepteur)

CFM-P F07-033-IR

Objectifs

L'encadrant de chantier est un salarié de l'entreprise intervenant dans la préparation administrative et technique des travaux. Pour chaque chantier, la présence d'un salarié titulaire d'un "AIPR encadrant" est une obligation qui a pour mission de coordonner la préparation et l'exécution des travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité. Il assure la prévention des dommages aux réseaux et la prévention des conséquences de ces dommages pour la sécurité publique et la protection de l'environnement.

***Délai d'accès* : 48h minimum avant le démarrage de la formation et selon places disponibles. A moindre délai, CFM ne peut garantir le traitement de l'inscription.**

Public Visé

Salariés de l'entreprise destinés à encadrer les travaux d'interventions à proximité de réseaux souterrains ou aériens.

Pré Requis

- Parler, écrire et lire le français
- Connaître préalablement le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains
- Notions réglementaires des décrets relatifs à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

Objectifs pédagogiques

Identifier les différents réseaux
Adapter la méthode de travail aux risques identifiés
Maîtriser la réglementation DT-DICT
Identifier les acteurs concernés
Appliquer les mesures préventives pour l'intervention à proximité des réseaux souterrains et aériens

Méthodes et moyens pédagogiques

Moyens pédagogiques :

- Tablette
- Interface de Test
- Livrable
- Support power point
- Films et vidéos

Méthodes pédagogiques :

- Démonstrative avec présentation de contenu de formation
- Participative sur le questionnement et le partage d'expérience

Parcours pédagogique

Bloc 1 : Documentaire

- Qu'est ce que la DT
- Qu'est ce que la DICT?
- Qu'est que l'AIPR?

Bloc 2 : Acteurs

- Les acteurs responsables de projet
- Le maitre d'ouvrage
- Le maitre d'oeuvre
- L'entreprise principale

Bloc 3 : Les procédures

- Procédures pour les responsables de projet avant les chantiers
- Procédures exécutants avec les chantiers
- Procédures de réalisation au cours du chantier
- Identification des différents types de réseaux
- Anticipation et gestion des risques
- Maintien des marquages et piquetages

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur AIPR Concepteur

Conseil
Formation
Méditerranée

Méthodes et modalités d'évaluation

Test théorique QCM sur la plateforme réglementaire AIPR de l'Etat (Arrêté du 21/12/2022)
Test de 40 questions aléatoires (QCM) avec un objectif minimal de 60% de bonnes réponses en 1 heure.

Modalités d'Accessibilité

Sur demande au référent handicap

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 4 à 10 Personnes

https://cfm.mp-formation.fr/formation-aipr-encadrant-concepteur

Contactez-nous !

Bruno BOURGLAN
Directeur
Tél. :
Mail : b.bourglan@c-f-m.fr